



REF/DRH/DDC/N°1995/2016

Casablanca, le

19 JUIL 2016

Appel à Candidature

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de Percepteur de l'Orient relevant de la Direction du Recouvrement / Pôle Entreprises.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division DDC/DRH, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Percepteur de l'Orient Direction du Recouvrement	<p>-Chef de Division ou assimilé, ayant une ancienneté d'au moins 2 ans dans le poste. Ou -Chef d'Agence ayant une ancienneté d'au moins 2 ans dans le poste. Ou -Chef de Service ou assimilé, de formation financière ou comptable, ayant une ancienneté d'au moins 4 ans dans le poste. Ou -Chef de Bureau ayant une ancienneté d'au moins 4 ans dans le domaine. Ou -Cadre de formation Bac+3 minimum, finance ou comptabilité, ayant une ancienneté d'au moins 5 ans à la CNSS.</p>	<p>-Connaissance de la réglementation de la CNSS et du code de recouvrement; -Connaissance des normes techniques liées au recouvrement; -Maîtrise des procédures interne et administratives du recouvrement ; -Qualité du suivi et du contrôle de l'activité de la perception ; -Connaissance des applicatifs informatiques relatives au domaine ; -Capacité organisationnelle ; -Capacité à piloter, encadrer et superviser une équipe de travail; -Capacité à communiquer avec divers interlocuteurs.</p>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines, au plus tard le **12 AOUT 2016** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

NB : les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général